

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

| | |
|---------------|--|
| DCM241218_031 | RAPPORT PORTANT DES PROPOSITIONS DE SOUTIEN A MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO |
|---------------|--|

| | | | | | | | | | |
|--|-----------|----|---------------|---|-----------|---|-------------------|----|--|
| <p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19.12.2024</p> <p>Que la convocation a été faite le 12.12.2024</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présent :</td><td>33</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>5</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>7</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>38</td></tr></table> | Présent : | 33 | Représentés : | 5 | Absents : | 7 | Total des votes : | 38 | <p>L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> Madame CEVAMY Primilla, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Madame PRAUD Elodie, Madame CHANE-TO Marie Lise</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p> |
| Présent : | 33 | | | | | | | | |
| Représentés : | 5 | | | | | | | | |
| Absents : | 7 | | | | | | | | |
| Total des votes : | 38 | | | | | | | | |

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM241218_031 - RAPPORT PORTANT DES PROPOSITIONS DE SOUTIEN A MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Le 14 décembre dernier, l'île de Mayotte a été frappée par un puissant cyclone, entraînant d'importants dégâts matériels et des perturbations dans la vie quotidienne de ses habitants. De nombreuses infrastructures ont été endommagées, des maisons ont été détruites, et plusieurs milliers de personnes ont été affectées par cette catastrophe naturelle.

Ce phénomène a exacerbé des conditions de vie déjà difficiles dans cette région ultramarine à proximité de la Réunion.

Le cyclone a également provoqué des pertes humaines, et plusieurs quartiers sont toujours privés d'eau, d'électricité et de moyens de communication. Les services d'urgence sont mobilisés, mais les besoins en soutien matériel et financier restent colossaux.

Dans ce contexte, il apparaît crucial pour la Commune de Saint André de se solidariser avec Mayotte et de manifester notre soutien face à cette situation dramatique.

Ainsi, la collectivité, son CCAS se mobilisent pour :

- ⌚ Lancer une collecte de dons organisée en partenariat avec des associations locales avec comme tête de réseau les centres sociaux de la ville afin de soutenir les populations sinistrées. Des produits de première nécessité, tels que des vêtements, des produits alimentaires non périssables et des kits d'hygiène au sein de la commune pourraient être récoltés et seront acheminés aux associations humanitaires partenaires opérant telles que la Croix-Rouge (plateforme PIROI...)
- ⌚ Organiser des actions solidaires en collaboration avec les artistes locaux et associations de quartier
- ⌚ Mettre à disposition la logistique et les moyens humains nécessaires à réception des dons, le stockage et planifier le transport vers Mayotte.
- ⌚ Une cellule d'écoute s'installera dans les prochains jours au sein des France Services de la Ville

Il est important pour notre commune de répondre à l'appel humanitaire lancé après cette catastrophe naturelle. En soutenant Mayotte, nous contribuerons à apporter un réconfort et à alléger la souffrance des habitants de la communauté mahoraise résidente de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Article 1 :

- D'acter le principe de mobilisation générale en faveur de Mayotte.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le

23 DEC. 2024

Le Maire

Joé BÉDIER